

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



OFI FINANCIAL INVESTMENT - ENERGY STRATEGIC METALS

Sicav

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'offrir aux actionnaires une exposition aux métaux suivants : Aluminium, Plomb, Or, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre en cohérence avec la stratégie de gestion et la dénomination de l'OPC. La réalisation de cet objectif se fera par le biais d'une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index » (code Bloomberg : SOOFESM) ou un indice ayant la même composition. Cet indice est représentatif d'un panier composé de contrats à terme sur ces métaux. Le Compartiment reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.

Indicateur de référence

Il n'y a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le S&P GSCI INDUSTRIAL METALS TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement des métaux industriels (Code Bloomberg : SPGSINTR). Il convient de rappeler que l'indice de comparaison le S&P GSCI INDUSTRIAL METALS TR n'a pas la même composition que l'indice Basket Energy Strategic Metals Index auquel le Compartiment est exposé en permanence, ce qui peut entraîner des différences en matière de performance réalisée. De plus amples informations sur les indices sous-jacents peuvent être obtenues sur le site Internet : <http://www.spindices.com/search/>

Stratégie de gestion

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », composé des métaux suivants Aluminium, Plomb, Or, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'exposition à la performance des métaux, dont la demande devrait augmenter selon l'analyse de l'équipe de gestion, ainsi sélectionnés au sein de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Energy Strategic Metals Index. Cet indice est composé de contrats à terme sur les métaux suivant sélectionnés avec la répartition initiale suivante : 12% Aluminium, 8% Plomb, 8% Or, 8% Palladium, 12% Platine, 12% Argent, 14% Nickel, 12% Zinc, 14% Cuivre (Ces données sont datées du 31 décembre 2021, elles évolueront conformément à la méthodologie de l'indice). Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

Cette pondération sera revue une fois par an par un comité d'investissement, qui pourra décider d'une modification de la composition de l'indice auquel le fonds est exposé. Le comité pourra notamment décider d'ajouter des composants à l'indice, d'en retirer, ou de modifier les pondérations, dans les limites fixées par le prospectus.

Le Comité se réunira au plus tard dans la première semaine de novembre. Il réalisera un compte rendu de ses délibérations qui sera publié sur le site internet de la société au plus tard dans la première semaine de décembre. L'ensemble des modifications de l'indice y sera détaillé. Les modifications ne seront implémentées que le dernier jour ouvré de l'année.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Les contrats à terme sur matières premières pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Energy Strategic Metals Index devra respecter les règles de diversification suivantes : 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés ; 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précités. La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la société d'OFI ASSET MANAGEMENT.

L'objectif d'exposition du Compartiment est de 100%.

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour constituer son exposition à l'indice Basket Energy Strategic Metals Index : le portefeuille du Compartiment est investi à travers des contrats d'échange de flux financiers (swaps) négociés de gré à gré. Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite de 1 fois l'actif.

Le Compartiment peut par ailleurs utiliser les instruments financiers à terme afin de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Les instruments financiers à terme (IFT) visés relèvent des catégories suivantes : Swaps de performance ; Swaps de taux, swaps de change, swap sur indices, Futures sur taux d'intérêt, sur devises.

Les principales catégories d'actifs utilisées : Le portefeuille du Compartiment est investi au travers de swaps (contrats d'échange de flux financiers négocié de gré à gré) de performance d'un indice de contrats à terme sur matières premières. Il pourra détenir de 0% à 100% de son actif en dépôts à terme et en titres de créances négociables d'émetteurs privés ou publics notés au moins « Investment Grade » et de maturité inférieure à 1 an. Il peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM ou de FIA respectant les 4 critères (art R214-13 du CMF).

Les dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit sont autorisés dans la limite de 100% de l'actif. Le Compartiment peut recourir temporairement à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du Compartiment.

➤ Réglementation SFDR – OPC Article 8

- Code LEI : 549300XBYCO2IL1W8162
- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

Le Comité d'investissement qui se tient chaque année veillera à ce que la sélection des produits en portefeuille ne comporte que des métaux dont l'utilité dans la transition énergétique est avérée ou à l'étude dans le cadre de recherches académiques. Le compte rendu publié à l'issue des délibérations du comité permettra d'assurer la traçabilité et la justification des choix de gestion en regard de la prise en compte du risque de durabilité.

La prise en compte des externalités négatives grâce à la mise en place par la Société de Gestion d'un mécanisme de compensation carbone volontaire grâce à l'achat et à la destruction de VER sera suivie grâce aux indicateurs publiés dans le rapport annuel du Compartiment. Celui-ci présentera le montant estimé des émissions attribuables aux sous-jacents auxquels le Compartiment est exposé, la quantité de carbone volontairement compensée par la Société de Gestion pour le compte du Compartiment, le ratio de couverture de cette compensation par rapport aux émissions totales du Compartiment, et le nombre d'exercices écoulés depuis la mise en place du mécanisme de compensation.

La Société de Gestion utilise une partie des frais de gestion financière afin de compenser l'empreinte carbone du compartiment de la SICAV OFI Financial Investment – Energy Strategic Metals. Ces frais de compensation de l'empreinte carbone moyenne (telle que décrite ci-dessus dans la rubrique « stratégie d'investissement ») ont vocation à couvrir les coûts liés au service de compensation de l'empreinte carbone. Ils représenteront au maximum 10% des frais de gestion financiers nets de rétrocession perçus par la Société de Gestion dont 15% maximum au titre du service de compensation carbone et 85% minimum au titre de l'acquisition des VER.

La Société de Gestion demandera à un intermédiaire d'effectuer la compensation de l'empreinte carbone du compartiment de la SICAV OFI Financial Investment – Energy Strategic Metals auprès d'un teneur de registre central qui délivre une confirmation et un certificat de compensation des émissions de carbone. Afin de lutter contre le risque de fraude et les doubles comptages, chaque VER a un numéro de série unique. Le registre central peut être consulté publiquement, en ligne, afin de vérifier la propriété des VER.

Cette compensation sera effectuée grâce à l'utilisation de « VER » (Verified Emission Reduction) respectant les standards les plus rigoureux (CDM (<https://cdm.unfccc.int/>), Gold standard (<https://www.goldstandard.org/>) et Verra, organisme mettant en place le label VCS : <https://verra.org/>).

Afin d'assurer une cohérence entre l'objectif d'investissement du Compartiment et ce mécanisme de compensation, il a été décidé de sélectionner en priorité, et dans la mesure du possible, des projets permettant la décarbonation du mix énergétique mondial, en particulier dans les pays où il y a une activité minière.

A la création du Compartiment, les projets choisis sont :

- Projet Gandhi Bundle – Inde :

Le mix énergétique de l'Inde est largement dépendant du charbon, qui représente près de 75 % de la production d'électricité du pays. Le projet Gandhi regroupe plusieurs sites éoliens dans les états du Maharashtra et du Karnataka, contribuant ainsi à leur décarbonation à travers le développement d'énergies renouvelables. Depuis la création, le projet a contribué notamment à la :

- Création d'emplois locaux dans plusieurs régions indiennes ;
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles et participation à la transition énergétique nationale à travers l'installation de près de 230 MW de capacité de production d'énergie verte ;
- Transmission de savoir-faire et de technologies essentielles à la transition énergétique du pays. Lien du projet sur le site du VCS : <https://registry.verra.org/app/projectDetail/VCS/1447>.

- Projet Yesil Enrji – Turquie :

La gestion des déchets est un problème environnemental majeur à surmonter dans les années à venir. Dans une économie en pleine croissance comme celle de la Turquie, avec une urbanisation et une population qui a triplé en 50 ans, la gestion des déchets est un défi incontournable. Au lieu d'être recyclés ou récupérés, la plupart des déchets produits en Turquie finissent en décharge, ce qui entraîne de graves problèmes de pollution des sols et des eaux et libère de grandes quantités de méthane dans l'atmosphère. Ce projet consiste à capturer le gaz méthane généré par les déchets accumulés dans la décharge afin de le convertir en électricité. Ce projet permet d'éviter 818 841 tCO₂eq par an et de produire de l'électricité renouvelable, qui est injectée dans le réseau local, améliorant ainsi le mix énergétique de la région. Lien du projet sur le site du Gold Standard :

<https://registry.goldstandard.org/projects/details/1154>

- **Projet Monterrey – Mexique :**

Connaissant une plus forte demande en énergie, le mix énergétique du Mexique repose principalement sur les énergies fossiles. Afin de répondre aux besoins énergétiques croissants du Mexique, l'exploitation du gaz de décharge apparaît comme une alternative aux sources de combustibles non renouvelables. Le projet vise à développer un système de collecte et d'utilisation des gaz de décharge dans les décharges situées au nord de la ville de Monterrey. Le méthane et le gaz de décharge captés sont utilisés pour produire de l'électricité et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie. Grâce à ce projet, plus de 209 273 tonnes de CO2 sont évitées par an. L'activité du projet permet également de réduire la dépendance du pays aux combustibles fossiles, réduire les polluants émis dans l'atmosphère et contribue à la création d'emplois pour la population locale via l'installation et la maintenance du site. Lien du projet sur le site du CDM : <https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/SGS-UKL1300310398.81/view>

L'intermédiaire sélectionné pour réaliser l'acquisition et la destruction des certificats est la société ECOACT.

La Société de Gestion se réserve la possibilité de recourir à d'autres projets sous-jacents de VER, ou à un autre intermédiaire si le besoin s'en fait sentir.

▪ **Taxonomie :**

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la création du Compartiment, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, le Fonds ne prend pas d'engagement (0%) sur l'alignement de ses investissements avec la taxonomie européenne.

Profil des risques

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué est inhérent à ce type de gestion, celle-ci n'incluant pas de garantie en capital.

Risque lié à l'investissement dans des Instruments Financiers à Terme sur matières premières :

Le Compartiment est exposé au cours des matières premières par le biais de swaps sur indices de matières premières. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié aux swaps et autres instruments dérivés contractés par le Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque que les établissements de crédit ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

Le Compartiment, au travers de l'indice, directement ou via des OPC monétaires sélectionnés pour rémunérer la trésorerie, peut être investi sur des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou sur des titres de créance à taux fixe. En général, le prix de ces titres baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du compartiment de la SICAV OFI Financial Investment – Energy Strategic Metals, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions sur les métaux, certains événements pouvant interrompre la négociation ou la cotation des métaux sur les marchés où ils sont traités. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment ou se traduire par un report de la liquidation en cas de suspension d'un marché sous-jacent.

Le risque accessoire est les suivant :

Risque de change :

Les swaps sont libellés en euros et couvert contre le risque de change. Le Compartiment est cependant exposé à un risque de change résiduel, l'opération de couverture de change dans l'indice étant réalisée une seule fois par jour.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Les changements intervenus au cours du semestre en cours sont les suivants :

- Le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – ENERGY STRATEGIC METALS et les actions XL ont été créés le 27 janvier 2022.
- A compter du 03 mai 2022, le montant minimum de souscription initiale des actions XL est porté à 15 000 000 euros au lieu de 1 000 000 euros.
- Les actions I et RF ont été créées le 03 mai 2022.
- Les actions R ont été créées le 08 juin 2022.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Informations générales au 30/06/2022 :

- Les titres prêtés par le Compartiment ont représenté 0% du total des actifs pouvant être prêtés.
- Les actifs empruntés par le Compartiment ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de pension ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération d'achat-revente ou de vente-rachat ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de prêt avec appel de marge ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de contrat d'échange sur rendement global ont représenté un montant de 136 661 036.61 euros, soit 113.51% des actifs sous gestion du Compartiment.

Données sur la concentration au 30/06/2022 :

- Les principales contreparties de prêt-emprunt du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

- Les principales contreparties d'opérations de pension du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

- Les principales contreparties d'opérations de contrat d'échange sur rendement global du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
JP MORGAN AG	31 000 000	0

Données d'opérations au 30/06/2022 :

Les caractéristiques des opérations du Compartiment étaient les suivantes :

Type d'opération	Contrats d'échange sur rendement global	Prêt-emprunt	Pension
Type et qualité des garanties	Cash	NA	NA
Echéance de la garantie	Opérations ouvertes	NA	NA
Devise de la garantie	Euro	NA	NA
Echéance des opérations	Opérations ouvertes	NA	NA
Juridiction des contreparties	France / Allemagne / Irlande	NA	NA
Règlement et compensation	Bilatéral	NA	NA

Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues des contreparties sont détenues dans un compte espèces tenu par le dépositaire du Compartiment.

Conservation

Les garanties reçues par le Fonds sont conservées par le dépositaire du Compartiment, SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES France. Les garanties fournies par le Compartiment sont conservées par ses contreparties sur des comptes groupés.

Revenus

Le Compartiment perçoit l'intégralité des revenus générés par les opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	111 050 400,00
Avoirs bancaires	5 089 492,00
Autres actifs détenus par l'OPC	20 993 076,96
Total des actifs détenus par l'OPC	137 132 968,96
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-16 471 932,35
Total des passifs	-16 471 932,35
Valeur nette d'inventaire	120 661 036,61

Evolution de l'actif net

	30/06/2022 ⁽¹⁾	27/01/2022 ⁽²⁾
ACTIF NET		
en EUR	120 661 036,61	22 150 000,00
Nombre de titres		
Catégorie d'actions XL	2 594,3291	443,0000
Catégorie d'actions I	139,6230	-
Catégorie d'actions R	71,9981	-
Catégorie d'actions RF	540,7786	-
Valeur liquidative unitaire		
Catégorie d'actions XL en EUR	44 028,98	50 000,00
Catégorie d'actions I en EUR	42 362,79 ⁽³⁾	-
Catégorie d'actions R en EUR	868,30 ⁽⁴⁾	-
Catégorie d'actions RF en EUR	846,95 ⁽⁵⁾	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022 ⁽¹⁾	27/01/2022 ⁽²⁾
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)		
en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-

(1) Premier rapport semestriel

(2) Date de création

(3) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de € 50 000.

(4) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022 avec une valeur nominale de € 1 000.

(5) La catégorie d'action RF a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de € 1 000.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	92,04	80,98
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	92,04	80,98
BTF 0% 06/07/2022	14,92	13,13
BTF 0% 13/07/2022	20,72	18,23
BTF 0% 17/08/2022	1,66	1,46
BTF 0% 20/07/2022	14,09	12,40
BTF 0% 31/08/2022	7,46	6,57
FRANCE 0% 03/08/2022	14,10	12,40
FRENCH 0% 14/09/2022	19,08	16,79
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	5,63	4,95
OPC à capital variable	5,63	4,95
OFI RS LIQUIDITES	5,63	4,95
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	134 189 849,47	68 009 120,01
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	134 189 849,47	68 009 120,01
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence (suite)**

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	54 836 738,47	52 785 608,45
OPC à capital variable	54 836 738,47	52 785 608,45